



AVIS DE VACANCE DE POSTE

Directeur Général de l'Alliance Solaire Internationale

L'Alliance Solaire Internationale (ASI) lance un appel à candidatures pour le poste de directeur général de l'ASI. Le directeur général est le chef de la direction de l'ASI. Il est « sélectionné par l'Assemblée et responsable devant elle pour un mandat de quatre ans, renouvelable une fois. »¹ Le candidat doit être disponible pour prendre ses fonctions à partir du 15 mars 2025.

Contexte :

L'ASI a été créée le 30 novembre 2015, lors de la Conférence de Paris sur le changement climatique (COP21), avec l'ambition partagée d'entreprendre les efforts conjoints nécessaires pour réduire le coût du financement et le coût de la technologie, mobiliser plus de 1000 milliards USD d'investissements nécessaires d'ici 2030 pour un déploiement massif de l'énergie solaire, et ouvrir la voie à de futures technologies adaptées aux besoins des membres, s'engagent à relever collectivement les principaux défis communs à l'expansion de l'énergie solaire en fonction de leurs besoins, ainsi qu'à mieux harmoniser et agréger la demande, notamment en matière de financement de l'énergie solaire, de technologies solaires, d'innovation, de recherche et de développement, et de renforcement des capacités. L'Assemblée se réunit chaque année au siège de l'ASI et au niveau ministériel pour prendre des décisions concernant la mise en œuvre des objectifs de l'Alliance et la coordination des actions à entreprendre pour atteindre ses objectifs. À l'heure actuelle, l'organisation internationale compte 119 pays qui ont signé l'accord-cadre de l'ASI, dont 99 ont ratifié l'accord-cadre pour devenir membres à part entière. L'ASI compte 52 organisations partenaires.

Rôles et responsabilités :

Le directeur générale aide l'Assemblée à faire progresser le mandat de l'ASI et soutient les membres pour qu'ils relèvent les défis communs et s'engagent dans une action coordonnée afin d'intensifier le déploiement de l'énergie solaire. Le directeur général, qui est le chef de la direction, est responsable devant l'Assemblée de la mobilisation des ressources et de toutes les activités du secrétariat, ainsi que de son administration.

Le niveau du directeur général, en termes de rémunération et d'avantages, sera équivalent à celui du secrétaire général adjoint (ASG) dans le système des Nations unies et sera régi par le système commun des Nations unies. L'accord de siège entre l'ASI et le gouvernement indien prévoit que le rang du directeur général est équivalent à celui des ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires et des hauts-commissaires des pays du Commonwealth accrédités en Inde.

Le Directeur général doit, sous l'autorité de l'Assemblée :

- i. Définir des stratégies générales pour promouvoir et soutenir les activités de défense des politiques, et engager et coordonner le dialogue politique avec les gouvernements, les autorités locales et d'autres partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du mandat et des objectifs de l'ASI ;
- ii. Fournir une orientation générale pour le développement de partenariats et l'engagement avec un large éventail de parties prenantes et de partenaires, y compris des organisations internationales, d'autres organismes des Nations unies, des gouvernements nationaux, infranationaux et locaux, le secteur privé, les acteurs financiers et d'autres partenaires pour assurer une coordination efficace du programme mondiale de transition énergétique et de l'Agenda 2030 ;

¹ Article V (Secrétariat) de l'accord-cadre de l'ASI

- iii. Diriger des approches de financement novatrices et des activités de mobilisation des ressources afin de favoriser la coopération et le soutien des institutions financières dans les pays développés et en développement pour accroître la base de ressources du Secrétariat et aider les pays à accélérer le déploiement de l'énergie solaire à l'échelle nationale ; et
- iv. Représenter l'ASI pour promouvoir sa vision, son leadership, sa position et son impact, avec l'aide de ses membres.

Compétences de base

- i. Expérience avérée en matière de leadership, avec une vision stratégique et des compétences prouvées dans la gestion d'organisations complexes, telles qu'une entité intergouvernementale, non gouvernementale internationale ou multinationale du secteur privé, et au moins deux ans d'expérience au niveau national dans le secteur de l'énergie d'un pays en voie de développement ;
- ii. Compréhension avérée de la question, du rythme, de l'ampleur, des opportunités et des défis du déploiement de l'énergie solaire, étayée par un historique d'interventions à fort impact dans un contexte international ;
- iii. Faire preuve de leadership intellectuel, de créativité et d'une capacité avérée à proposer de nouvelles idées et à diriger de nouvelles méthodes de travail au-delà des cloisonnements pour aborder les questions de l'énergie solaire, de la planification, de la législation, du financement, des normes et standards de l'énergie solaire, de la politique nationale de l'énergie solaire et de la question de l'accès à l'énergie d'une manière complémentaire et synergique ;
- iv. Expérience confirmée en matière de gestion du changement et de réalisations au niveau régional, national ou international, avec de solides compétences en matière de mobilisation des ressources, de politique et de diplomatie ;
- v. Capacité avérée à travailler en harmonie au sein d'une équipe multiculturelle et à établir des relations de travail harmonieuses et efficaces tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisation ; et
- vi. Capacité avérée à inspirer, à encourager, à susciter la confiance et à établir un consensus, à stimuler des campagnes efficaces et à conduire une action collective parmi un large éventail de personnes et d'organisations.

Le candidat doit avoir :

- i. Vision et leadership ;
- ii. Jugement et prise de décision avisés ;
- iii. Capable de créer une équipe et de dégager un consensus ;
- iv. Capacité à établir et à maintenir des relations interpersonnelles de qualité dans un environnement diversifié et multiculturel ;
- v. Excellentes aptitudes à la communication et à la négociation ;
- vi. Capacité à traiter efficacement des questions très litigieuses ;
- vii. Orientation vers l'action et expertise dans le secteur solaire.

Qualifications

- i. Ressortissant d'un pays membre et approuvé par ce pays membre pour la première nomination et, le cas échéant, pour le renouvellement.
- ii. Au moins 20 ans d'expérience professionnelle dont au moins 10 ans d'encadrement supérieur au niveau local, provincial, fédéral et international.
- iii. Un diplôme universitaire supérieur (master ou équivalent ou plus) dans un domaine en rapport avec le

- poste serait préférable.
- iv. La maîtrise de l'anglais oral et écrit est essentielle et la maîtrise d'autres langues des Nations unies est un atout. La connaissance de la langue hindi sera un avantage supplémentaire.
 - v. Excellentes compétences en matière de gestion et d'administration de haut niveau.
 - vi. Capacité de jugement et de prise de décision.
 - vii. Capacité à établir et à maintenir des relations interpersonnelles de qualité dans un environnement diversifié et multiculturel.
 - viii. Compétences et maîtrise de la mobilisation des ressources pour l'ASI et coordination harmonieuse, en particulier avec le gouvernement du pays hôte, les membres et les pairs et organisations internationales.
 - ix. Avoir fait preuve d'excellence administrative et d'innovation dans les services passés, y compris des récompenses nationales ou internationales, le cas échéant.
 - x. Une compréhension approfondie des politiques énergétiques et du changement climatique, avec un accent sur l'énergie solaire, est souhaitable.
 - xi. Une excellente capacité de communication et de négociation est vivement souhaitée.

Candidature et délais

Les candidats qualifiés peuvent soumettre leur candidature en envoyant leur dossier de candidature complet à l'adresse électronique :

President-ISA-Assembly@isolaralliance.org avec copie à DG-selection@isolaralliance.org.

La demande doit comprendre les éléments suivants :

- i. Dernier curriculum vitae
- ii. Déclaration d'intention
- iii. Lettre d'appui du pays membre auquel appartient le candidat

Le curriculum vitae et la déclaration d'intention doivent détailler l'expérience pertinente du candidat dans des fonctions similaires et démontrer comment le candidat a déjà fait preuve des compétences décrites dans le présent avis de vacance. La déclaration d'intention doit également exposer les plans du candidat pour renforcer l'impact de l'Alliance Solaire Internationale (ASI) et sa position au sein de la communauté internationale, conformément au mandat de l'ASI et à son programme de transition vers une énergie propre grâce à l'énergie solaire. La déclaration d'intention ne doit pas dépasser deux pages (1000 mots).

La candidature doit être soumise à l'adresse électronique indiquée, au plus tard à 23h59 IST le 5 août 2024. Les candidats présélectionnés seront convoqués à des entretiens en août/septembre 2024 et à une présentation à l'Assemblée le 4 novembre 2024, sous réserve d'être présélectionnés.

Conflit d'intérêt :

Les candidats présélectionnés devront remplir une déclaration d'intérêts avant la nomination afin d'identifier les conflits d'intérêts potentiels. Cette déclaration vise à prévenir et à gérer toute situation dans laquelle des intérêts personnels pourraient entrer en conflit, ou sembler entrer en conflit, avec les intérêts de l'ASI, au cas où le candidat serait nommé à ce poste.